



COMMUNE DE HOBSCHEID

Heures d'ouverture bureau communal

Lundi:

de 8.00 à 12.00 et 13.00 à 19.00 h

Mardi, Jeudi et Vendredi:

de 8.00 à 12.00 et 13.00 à 17.00 h

Mercredi:

de 8.00 à 12.00 h, après-midi fermé

Hobscheid, petit bureau près du
bureau de Poste, ouvert tous les
mercredis de 10.30 à 12.00 h

Öffnungszeiten Gemeinde

Montag:

von 8.00-12.00 und 13.00-19.00 Uhr

Dienstag, Donnerstag und Freitag:

von 8.00-12.00 und 13.00-17.00 Uhr

Mittwoch:

von 8.00-12.00, Nachmittags geschlossen

Hobscheid, kleiner Gemeindesaal
bei der Post, mittwochs
von 10.30-12.00 Uhr geöffnet

Tél.: 39 01 33 - 1

Fax: 39 01 33 - 209

Adresse:

28, rue de l'École
L-8466 Eischen

Email:

commune@hobscheid.lu

Internet:

www.hobscheid.lu

Permanence:

du Service Technique en dehors
des heures d'ouverture normales:

Bereitschaftsdienst

des Technischen Dienstes
außerhalb der normalen
Öffnungszeiten:

39 01 33 - 233

24h sur 24 / 7 jours sur 7

BULLETIN SCOLAIRE

SEPTEMBRE 2014



Rentrée scolaire 2014 - 2015 Schulreintree

Dans ce bulletin scolaire

• Obligation scolaire	Page 3
• Les bâtiments scolaires	Page 3
• Congés et vacances scolaires 2014/2015	Page 3
• L'éducation précoce	Page 4
• L'éducation préscolaire	Page 5
• L'enseignement primaire	Page 6
• Effectif total (tout l'enseignement)	Page 6
• Généralités (pour tous les cycles)	Page 8
• Quelques règles à observer	Page 9
• Photos des classes 2013/2014	Page 10
• Fête scolaire 14 juillet 2014	Page 18
• Répartition des classes 2014/2015	Page 20
• La Maison Relais	Page 25
• Avis de la Police: Rentrée des classes	Page 29
• L'annuaire scolaire	Page 31
• Transport Scolaire	Page 32



Obligation scolaire

Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de 4 ans révolus avant le premier septembre doit fréquenter l'école dans la commune de sa résidence, à moins qu'il soit inscrit dans une autre école communale, dans une école de l'État, dans une école européenne, dans une école privée, dans une école à l'étranger ou qu'il reçoive un enseignement à domicile.

L'obligation scolaire s'étend sur 12 années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question. Les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'école et participe aux cours et activités scolaires.

Les bâtiments scolaires

École précoce et préscolaire Hobscheid (cycle 1)

2B, rue Hënneschtgaass
L-8373 Hobscheid



École primaire "Vir Wëller" Eischen (cycles 2-4)

19, rue de Hobscheid
L-8473 Eischen



Congés et vacances scolaires 2014/2015

L'année scolaire commence le lundi 15 septembre 2014 et finit le mercredi 15 juillet 2015.

- Le congé de la Toussaint commence le samedi 25 octobre 2014 et finit le dimanche 2 novembre 2014.
- Les vacances de Noël commencent le samedi 20 décembre 2014 et finissent le dimanche 4 janvier 2015.
- Le congé de Carnaval commence le samedi 14 février 2015 et finit le dimanche 22 février 2015.
- Les vacances de Pâques commencent le samedi 4 avril 2015 et finissent le dimanche 19 avril 2015.
- Jour férié légal: le vendredi 1^{er} mai 2015 (*également jour du pèlerinage à Notre-Dame Luxembourg*)
- Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 14 mai 2015.
- Le congé de la Pentecôte commence le samedi 23 mai 2015 et finit le dimanche 31 mai 2015.
- Jour férié légal pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc: le mardi 23 juin 2015.
- Les vacances d'été commencent le jeudi 16 juillet 2015 et finissent le lundi 14 septembre 2015.

Remarques:

- Le lundi, 15 septembre 2014, jour de la reprise des classes, est une journée de classe entière.
- La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.
- Le lendemain de la 1^{ère} communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.



L'éducation précoce

L'éducation précoce fait partie du cycle 1 et est le point d'entrée de votre enfant dans l'enseignement fondamental. Dès que l'enfant a atteint les 3 ans au 1^{er} septembre de l'année en cours, il peut être inscrit au précoce.

L'inscription à l'éducation précoce n'est **pas obligatoire**.

La **rentrée des classes** est, comme pour tout l'enseignement fondamental, le lundi, 15 septembre 2014.

Dans la commune de Hobscheid, les parents ont également la possibilité d'inscrire leur enfant à partir du deuxième ou troisième trimestre de l'année scolaire en cours, toujours sous condition que l'enfant ait atteint l'âge de 3 ans au début du trimestre respectif.

Conditions d'âge pour la rentrée au précoce

Trimestre	Date rentrée	Date naissance de l'enfant
1 ^{er} trimestre	15 septembre 2014	01 septembre 2010 - 31 août 2011
2 ^e trimestre	05 janvier 2015	01 septembre 2011 - 04 janvier 2012
3 ^e trimestre	20 avril 2015	05 janvier 2012 - 19 avril 2012

• HORAIRE ET ACCUEIL DES ENFANTS

L'horaire pour les classes d'éducation précoce est du lundi au vendredi de 8.00 à 11.45 heures et les lundis, mercredis et vendredis de 14.00 à 15.55 heures.

Les enfants sont admis au plus tôt à 7.50 et au plus tard à 9.00 heures.

Les inscriptions se font entre 4 et 8 **plages**. Un minimum de 4 plages est prévu par la loi.

Possibilités d'inscription (4 plages minimum)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.00-11.45)					
Après-midi (14.00-15.55)					

L'expérience acquise par le personnel enseignant au cours des années précédentes a montré que l'admission d'enfants au 3^{ième} trimestre n'est pas nécessairement idéale, ni pour l'enfant, ni pour le groupe fonctionnant alors déjà depuis 2 trimestres. Ce d'autant plus que le troisième trimestre s'avère être, en raison de plusieurs jours fériés, particulièrement court. A la rentrée suivante, l'enfant concerné devra intégrer une nouvelle classe précoce avec d'autres enfants.

Les parents devront donc juger de cas en cas de l'opportunité d'inscrire leur enfant pour le dernier trimestre.

Compte tenu de l'effectif de classe, l'administration communale se réserve le droit de limiter les admissions, notamment pour le 3^e trimestre.

A noter que le **transport scolaire** est également assuré pour les enfants des classes d'éducation précoce.

• RÉPARTITION DES CLASSES DE L'ÉDUCATION PRÉCOCE

Pour l'année scolaire 2014/2015, deux classes d'éducation précoce fonctionnent avec les titulaires suivants:

Effectifs des classes du précoce 2014/2015

Titulaire	Educatrice	Nbre enf. 1 ^{er} trim.	Nbre enf. 2 ^e trim.	Nbre enf. 3 ^e trim.
Nadine STRASSER	Dany KOEPP	15	17	19
Sylvie WAGNER	Martine WELTER	14	17	19
	Total:	29	34	38

Les formulaires d'inscription pour l'éducation précoce sont disponibles au guichet de l'administration communale à Eischen, ou téléchargeables sur www.hobscheid.lu.



L'éducation préscolaire (cycles 1.1 et 1.2)

L'éducation préscolaire comprend 2 années d'études. La fréquentation de l'éducation préscolaire est **obligatoire**. Les enfants âgés de 4 ans au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire seront donc inscrits d'office dans la première année préscolaire (cycle 1.1).

La **rentrée des classes** est également le lundi, 15 septembre 2014.

• HORAIRE ET ACCUEIL DES ÉLÈVES

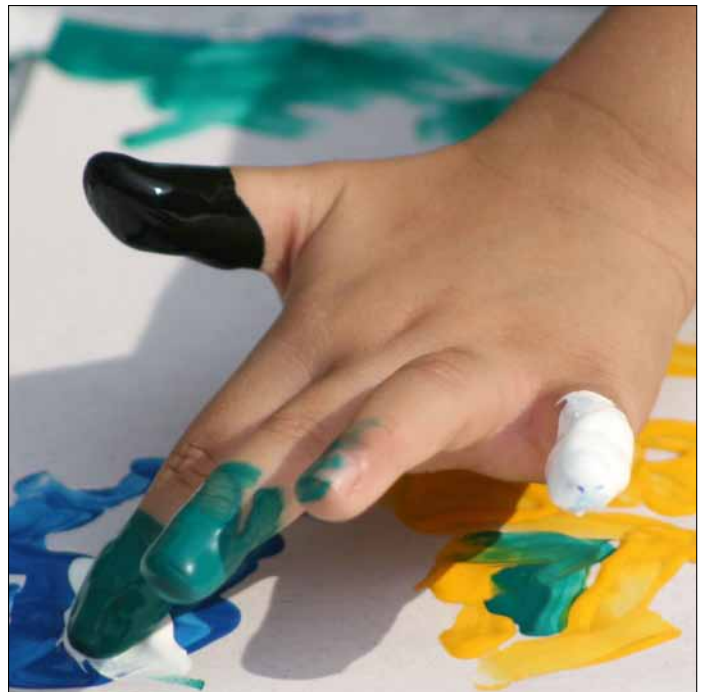
L'horaire pour les classes d'éducation préscolaire est du lundi au vendredi de 8.00 à 11.45 heures et les lundis, mercredis et vendredis de 14.00 à 15.55 heures. Il n'y a pas de cours les samedis.

Les enfants sont admis au plus tôt à 7.50 et au plus tard à 9.00 heures.

• RÉPARTITION DES CLASSES DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

L'éducation préscolaire fonctionne avec cinq classes avec les titulaires suivants:

Effectifs des classes du préscolaire 2014/2015	
Titulaire	Nombre d'enfants
Carole FREYMANN	15
Béatrice MULLER	15
Michèle OBERTIN	12
Nathalie THILLMANY	15
Tania MULLER	14
Total:	71



Contact:

École précoce et préscolaire Hobscheid
2B, rue Hënneschtgaass · L-8373 Hobscheid
Tél.: 39 01 33 450 (précoce)
Tél.: 39 01 33 451 (préscolaire)



L'enseignement primaire (cycles 2-4)

Tout enfant ayant atteint l'âge de 6 ans révolus au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire doit **obligatoirement** suivre l'enseignement primaire qui comprend 6 années d'études réparties sur 3 cycles d'études.

La **rentrée des classes** est le lundi, 15 septembre 2014.

Les manuels scolaires sont mis gratuitement à disposition des élèves par la commune.

• HORAIRE DES CLASSES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'horaire pour les classes du primaire est du lundi au vendredi de 7.55 à 12.00 heures et les lundis, mercredis et vendredis de 13.55 à 15.45 heures. Il n'y a pas de classe les samedis.

Le personnel enseignant est présent 10 minutes avant le commencement des cours pour assurer une surveillance dans la cour de récréation.

• RÉPARTITION DES CLASSES

L'enseignement primaire comprend pour l'année scolaire 2014/2015, 13 classes réparties comme suit:

Répartition des classes primaires			
Année	Titulaire	ancienne classe en 2013/2014	Nombre d'enfants
Cycle 2.1	Mike STEICHEN		14
Cycle 2.1	Christine STEINMETZ (*)		15
Cycle 2.2	Anne IRRTHUM	Steve PETER / Manon WEIS	13
Cycle 2.2	Steve PETER	Steve PETER / Manon WEIS	14
Cycle 2.2	Manon WEIS	Steve PETER / Manon WEIS	15
Cycle 3.1	Henri BERTEMES	Anne IRRTHUM	12
Cycle 3.1	Marie-Anne ENSCH	Mike STEICHEN	14
Cycle 3.2	Joëlle NENNIG	Joëlle NENNIG	18
Cycle 3.2	Alphonse SIMON	Alphonse SIMON	19
Cycle 4.1	André BOSSELER	Marie-Anne ENSCH	17
Cycle 4.1	Corinne SPODEN	Henri BERTEMES	16
Cycle 4.2	Laurent PERRARD	Laurent PERRARD	12
Cycle 4.2	Billie SCHARTZ	Billie SCHARTZ	11
Total:			190

* à partir de la rentrée scolaire jusqu'en février 2015 Madame Christine STEINMETZ, en congé de maternité, sera remplacée par Madame Cécile REIMINGER (institutrice brevetée)

Effectif total (tout l'enseignement)

Année	Nombre d'enfants	Contact: École primaire "Vir Wëller" Eischen 19, rue de Hobscheid L-8473 Eischen Tél.: 39 01 33 400 Fax: 39 01 33 309
Précoce	38	
Préscolaire	71	
Primaire	190	
Total:	299	





Rentrée scolaire:
Emission "Antenn Gemeng Habscht"
du 12 octobre 2013 sur le premier jour de classe
de l'année 2013/2014.
Voir site internet www.hobscheid.lu,
rubrique "Antenn Gemeng Habscht".



Généralités pour tous les cycles

• **SURVEILLANCE DES ÉCOLIERS**

Une surveillance dans la cour de récréation est assurée par les enseignants:

- 10 minutes avant et après les cours,
- pendant les récréations,
- sur le chemin du bus scolaire vers l'école.

Le plan de surveillance est affiché dans les bâtiments scolaires respectifs.

Pour les enfants qui ne fréquentent pas la Maison Relais, il est impératif que les parents (ou une personne habilitée) reprennent l'enfant au plus tard endéans le délai précité de 10 minutes après les cours. Passé ce délai, les enseignants et la commune sont déchargés de toute responsabilité.

• **COURS D'APPUI**

Les cours d'appui s'adressent aux enfants nécessitant un soutien particulier dans l'une ou l'autre branche principale. Les enfants concernés obtiennent dans ces branches un enseignement adapté à leur situation personnelle dans le but d'atteindre le niveau de leur classe respective.

Afin de garantir un maximum de transparence dans la répartition des leçons d'appui, un enfant ne pourra bénéficier de ce soutien que sur avis de la commission d'insertion régionale.

En l'année 2014/2015, une classe d'appui est assurée par Mme Guirsch-Roeder Nadine. A noter que ces cours d'appui s'ajoutent aux heures d'appui pédagogique introduites par la loi de 2009 comme partie intégrante de la tâche des instituteurs.

• **INSTRUCTION RELIGIEUSE ET ÉDUCATION MORALE ET SOCIALE**

Pour des raisons d'organisation les cours d'éducation morale et sociale et les cours d'instruction religieuse se tiennent aux mêmes heures. Les élèves doivent opter pour un des deux cours. Il n'est pas possible de changer de cours pendant l'année scolaire.

Les cours d'instruction religieuse sont assurés par des chargés de cours désignés par l'archevêché du Luxembourg tandis que les cours d'éducation morale et sociale sont tenus par les autres intervenants du cycle respectif.

• **AUTRES INTERVENANTS**

La tâche des titulaires de classe étant fixée en principe à 23 leçons d'enseignement direct par semaine (25 pour le cycle 1), la différence de 3 leçons par rapport aux heures de cours (26 leçons par semaine) est assurée par des enseignants qui ne sont pas titulaires d'une classe propre, respectivement par des chargés de cours. Ceux-ci assument la tenue des branches dites secondaires ainsi que certains remplacements temporaires de titulaires de classes. Pour l'année scolaire 2014/2015, ces intervenants sont:

- Manon Reichert, Annette Theis-Wagner, Laurent Theis, Cécile Reiminger (enseignants brevetés aux cycles 2-4),
- Anita Schartz-Mannes, Diane Muller et Claudine Reding (chargées de cours).

• **RÉUNION D'INFORMATION AVEC LES PARENTS**

La loi scolaire impose à l'enseignant un contact étroit moyennant des réunions d'information avec les parents de leur classe pour leur donner toutes les informations nécessaires sur les horaires, les programmes et les méthodes appliquées dans la classe, les devoirs en classe, les devoirs à domicile, le matériel dont les élèves ont besoin, la date et l'heure prévues pour les consultations des parents (voir ci-dessous).

• **CONSULTATIONS POUR PARENTS**

Les consultations pour parents ont lieu en dehors des heures de classe et doivent être demandées auprès du titulaire de classe respectif. Ces consultations permettent aux parents de discuter avec le titulaire de classe les problèmes éventuels de leurs enfants.



Quelques règles à observer

• **SÉCURITÉ**

- Il est rappelé aux parents qui assurent eux-mêmes le transport de leurs enfants que dans l'intérêt de la sécurité de tous les enfants, ainsi que du prompt déroulement du transport scolaire, il n'est pas permis de stationner sur les aires de bus ou de manière à bloquer les voies d'accès.
- L'accès dans les cours d'écoles par voiture est strictement interdit. Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter les élèves dans leur voiture privée. Les parents sont priés de respecter l'horaire scolaire et, au cas où cela s'avèrerait impossible, de contacter une tierce personne pour enlever l'enfant.
- La surveillance obligatoire du personnel enseignant commençant 10 minutes avant le début des cours, il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire dès ce moment sans l'autorisation préalable du surveillant.
- Pour des raisons de sécurité, l'accès aux bâtiments scolaires et aux cours de récréation (enseignement et structures d'accueil) est réservé aux élèves et au personnel enseignant ou encadrant. Les parents des élèves désirant parler aux titulaires de classes ou responsables de service voudront prendre préalablement rendez-vous.

• **TRANSPORT SCOLAIRE**

- Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les petits enfants, le titulaire vous prie de bien vouloir lui indiquer dès la rentrée par quel moyen se fait le retour à domicile de votre enfant (trajet bus, voiture privée, à pied). Chaque changement est à communiquer à l'enseignant au préalable.

• **POLITESSE ET OBÉISSANCE**

- Dans le passé, des situations se sont parfois produites lors desquelles certains enfants se sont comportés de façon impolie soit envers le personnel enseignant, soit envers le personnel encadrant de la Maison Relais, soit envers le personnel accompagnant les enfants dans le bus.
- Il est rappelé que même dans une structure «plus relax» comme l'est la Maison Relais, les enfants doivent obéir aux responsables afin de pouvoir maintenir un service de qualité dans l'intérêt de tous les enfants.
- Aussi pour des raisons de sécurité, un comportement indiscipliné ne pourra être toléré et peut au pire des cas mener jusqu'à l'exclusion des services de la restauration scolaire, du service d'accueil ou bien du transport scolaire.

• **UTILISATION DU PORTABLE**

- L'utilisation des téléphones portables est strictement défendue dans l'enceinte des bâtiments scolaires et de la Maison Relais, ainsi que dans la cour de récréation et dans le bus scolaire.

• **ABSENCES**

- Lorsqu'un élève manque momentanément les cours (maladie ou autre raison), les parents doivent sans délai informer le titulaire ou le régent de la classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical. Ceci est valable aussi bien pour les élèves de l'enseignement primaire que pour ceux fréquentant les cours de l'éducation précoce ou préscolaire.
- Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la maladie ou l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille. En cas de départ en vacances, aucune dispense ne sera accordée par le personnel enseignant et ce suivant l'instruction du Ministre de l'Éducation Nationale.
- Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées:
 - par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée,
 - par le président du comité d'école, pour une durée dépassant une journée.
- Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.



Photos des classes 2013/2014



Cycle 1, Précoce:
Tania Muller
et Dany Koepp



Cycle 1, Précoce:
Tania Wenzel
et Martine Welter



Cycle 1, Préscolaire:
Carole Freymann





Cycle 1, Précolaire:
Sylvie Wagner



Cycle 1, Précolaire:
Nathalie Thillmany

Cycle 1, Précolaire: Béatrice Muller

Cycle 1, Précolaire: Diane Muller/Michèle Obertin





Cycle 2.1:
**Steve Peter et
Anita Mannes**



Cycle 2.1:
Manon Weis



Cycle 2.2:
Anne Irrthum





Cycle 2.2:
Mike Steichen



Cycle 3.1:
**Joëlle Nennig et
Laurent Theis**



Cycle 3.1:
Alphonse Simon





Cycle 3.2:
Henri Bertemes



Cycle 3.2:
Marie-Anne Ensch



Cycle 4.1:
Laurent Perrard





Cycle 4.1:
Billie Schartz



Cycle 4.2:
André Bosseler



Cycle 4.2:
Corinne Spoden



Schoulf



est 2014



Fête scolaire - 14 juillet 2014

Cette année, la fête scolaire était placée sous le thème de la coupe du monde de football. Un tournoi de football a été organisé pour les classes des cycles 2-4. A côté des matches de football, les élèves ont participé à différents ateliers (football, danse, bricolage) qui se sont déroulés le matin avant que les finales du tournoi de football ont été jouées l'après-midi.

Après les finales, la remise de prix a eu lieu en présence des parents des élèves. La remise des prix a été encadrée par des présentations de danses et de chansons des enfants des différentes classes du cycle 1.

La fête scolaire a ensuite été clôturée par une petite fête conviviale. L'association des parents d'élèves de la commune a assuré les grillades et les boissons.

Un grand Merci au personnel enseignant et aux membres de l'association des parents d'élèves pour le bon déroulement de la fête scolaire de cette année.





Répartition des classes 2014/2015

Cycle 1, Précoce:

WAGNER Sylvie / WELTER Martine

1	CORREIA RIBEIRO	Andrea Sofia
2	CAVALEIRO SANTOS	Santiago
3	FELTEN	Max
4	FERNANDES DA COSTA	Nuriyah
5	GODART	Laura
6	GODART DU PLANTY	Loïc
7	JANUÁRIO MARTINS	Rafaela
8	KOLASINAC	Ilhan
9	LICKES KOLBER	Selena
10	LOUREIRO CORREIA	Emma
11	OLIVEIRA SANTOS	Nidia
12	PERRUSSEL-MORIN	Ysé
13	SADLER	Lara
14	TRAUSCH	Fynn
15	VOSS	Myrtille
16	CHIOTIS	Rémy
17	DELVAUX	Luca
18	HOULLARD	Lenny
19	NEU	Vanessa

Cycle 1, Précoce:

STRASSER Nadine / KOEPP Dany

1	BEN-SOUDA	Tidiane
2	BERNARD	Lilly
3	BJARNASON	Emma Jolie
4	BJARNASON	Lia Lynn
5	BURDET	Deborah
6	DA COSTA NUNES	Diana
7	ELSEN	Edouard
8	FINAZZI	Lena
9	FRENAY	Ivy
10	GENICOT	Rachel
11	GONÇALVES SOUSA	Ruben
12	KIEFFER BRANDAO	Nelly
13	KIRSCH	Max
14	KOLEN	Fleur
15	MARQUES FERREIRA	Ariana
16	PICARD	Elisa
17	RODRIGUES SILVA	Simão
18	TRAUFLER	Mia
19	KREUTZ	Sam

Cycle 1.1/1.2, Préscolaire: FREYMANN Carole

1	CHIOTIS	Théo Jean-Georges
2	KINTZELÉ	Leo
3	MAGNANI	Lilly
4	NASCIMENTO MATOS	Victoria
5	PAQUAY	Charlotte
6	VANEL	Adan
7	DE MATOS TINOCO	Gabriel
8	BARBOSA OLIVEIRA	Isabela
9	COELHO-RENARD	Alexandre
10	ELLER	Mimi N'Dèye Fatou
11	GLOD	Emma
12	MORSCH	Alex
13	RODRIGUES SILVA	Lara
14	SCHMIT	Maxim
15	GOTTHARD	Ayleen

Cycle 1.1/1.2, Préscolaire: MULLER Béatrice

1	BELCHIOR CASTRO	Lara
2	HALTER	Alice
3	MORGADO LIMA	Diogo
4	MOURA BAESSA	Eva
5	PALFALVI	Akos
6	ZEZOVSKI	Grégory
7	ANTUNES DA COSTA	Adriana
8	CHIMIENTI	Cameron
9	DE CIA	Eléa
10	DELAGE	Len
11	GOMES AGUIAR	David
12	NJOYA	Maura
13	PRINZ	Victoria
14	TRAUSCH	Glenn
15	WEIDERT	Sarah



Cycle 1.1/1.2, Préscolaire: OBERTIN Michèle		
1	CLEMENT DECKER	Pit
2	DUCHATEAU	Cloé
3	ELCHEROTH	Lena
4	ELLEUCH	Hédi
5	GEHMACHER	Fiona
6	HODZIC	Samin
7	BOUILLE OLIVEIRA	Lyvia
8	KOLASINAC	Benjamin
9	PERRUSSEL-MORIN	Thäis
10	SANTOS RODRIGUES	Francisco
11	VAN DER VLUGT	Marie Charlotte
12	VOSS	Kim

Cycle 1.1/1.2, Préscolaire: THILLMANY Nathalie		
1	FABER	Dana
2	FERNANDES DA COSTA	Yara
3	FRAPART	Tyléo
4	LUX LOPES	Jamy
5	NORA	Kiara
6	ÖZKAN	Noa
7	THILL LUCAS	Céline
8	BATISTA GONÇALVES	Diogo
9	DA COSTA NUNES	Raphael
10	DA SILVA GONCALVES	Laura
11	DA SILVA VILACA	Vitor Hugo
12	GENICOT	Victoria
13	MEEHAN	Joshua
14	WEIBEL	Shana
15	ZIGER	Nick

Cycle 1.1/1.2, Préscolaire: MULLER Tania		
1	CHAUDIER	Mathias
2	COELHO-RENARD	Charlize
3	FINZI	Eros
4	GILLET	Léa
5	HENRIQUES SOARES	Léanna
6	MICHAELY	Elias
7	RÜBEL	Sarah
8	CORDERO HERNANDEZ	Manuel
9	ELLER	Akime
10	MEYERS	Emma
11	PRAZERES LIMA	Bruna
12	REUTER	Tamara
13	VANDERVEKEN	Eric
14	WALCH	Alex

Cycle 2.1: STEICHEN Mike		
1	CORREIA RIBEIRO	Tiago
2	DA SILVA VIEIRA	Ilana
3	DON GRISIUS	Steven
4	ELCHEROTH	Fynn
5	ELEUCH	Zayneb
6	FRANCISCO GASPAR	Mathias
7	GONNERING	Mia
8	KNEIP	Léa
9	LIBÂNIO SILVA	Alexandre
10	MAACK	Caroline
11	PATRI	Kylian
12	THILL	Mandy
13	WEITEN	Jay
14	WULLUS	Marie



Répartition des classes 2014/2015

Cycle 2.1: STEINMETZ Christine (REIMINGER Cécile)

1	ARANETA ESTEVA	Lucileen
2	BRUCK	Julie
3	CLARINVAL	Victoria
4	DA SILVA MELO	Rafael
5	DAVREUX	Diego
6	EWEN	Sally
7	EWEN	Samira
8	FERREIRA FIGUEIREDO	Tiago
9	HEINISCH	Chiara
10	JOBLIN	Elias
11	KIRSCH	Mick
12	LE CLERC	Lara Margot Marie
13	MUSER	Joël
14	PAQUAY	Gauthier
15	PIRES	Thoma

Cycle 2.2: IRRTHUM Anne

1	DI FEBBO	Tiziano
2	ARENDT	Jamie-Lee
3	DRIS	Anya
4	GLODT	Pit
5	HADZIU	Fiona
6	HENROT	Pierre
7	JANUÁRIO MARTINS	Isabela
8	MOURA BAESSA	Cristiano
9	OLIVEIRA HENRIQUES	Rafaela
10	PRINZ	Tybalt
11	SCHNEIDER	Mathéo
12	VASSELIN	Pauline
13	THILL	Yannick

Cycle 2.2: PETER Steve

1	ANTOINE-THANNER	Zoé
2	BORS	Maïa Alyssa
3	DUCHATEAU	Louis
4	EWEN	Samantha
5	FRENAY	Kiku
6	GODINHO	Amandine
7	HETTING	Sam
8	JAGER	Noah
9	KLEIN	Amie
10	LASSINE	Glenn
11	LICKES KOLBER	Cyril
12	MATIAS	Hugo
13	MOURA GOMES	Soraya
14	PAQUAY	Jules

Cycle 2.2: WEIS Manon

1	BATISTA ARAUJO	Tiago
2	BEN-SOUDA	Alya Kahaba Martine
3	BOUILLE OLIVEIRA	Clélia
4	CORDERO HERNANDEZ	Darlin Manuel
5	CUELENAERA	Joséphine Marie
6	ELCHEROTH	Mia
7	FERREIRA MALHEIRO	Thomas
8	HAHN	Jil
9	HALTER	Basile
10	JOBLIN	Anaïs
11	KIRSCH	Lola
12	PALFALVI	Zsombor
13	SCHMITZ	Nadia
14	THILL	Noa
15	VAN ROSSEM	Antoine



Cycle 3.1: BERTEMES Henri

1	BLAY	Nicola
2	CACCHIONE	Andréa Alberto
3	DA SILVA GONÇALVES	Jordan
4	FEIEREISEN	Amy
5	FINZI	Giusi
6	MATIAS	Fabio
7	NASCIMENTO MATOS	Thomas
8	PATRI	Ryhïad
9	ROBERT	Louis
10	STEFFEN	Jennifer
11	VANDERVEKEN	Célia
12	WELTER	Sven

Cycle 3.1: ENSCH Marie-Anne

1	RODRIGUES MORAIS	Océane
2	ARENDT	Jo
3	BLAY	Fiona
4	CHAUDIER	Luca
5	CLARINVAL	Maximilien
6	CUELENAERE	Clotilde
7	DE OLIVEIRA PATRICIO	João
8	GOMES AGUIAR	Gabriel
9	MANDER	Tom
10	MASSE	Diego
11	MICHAELY	Sami
12	MOUSEL	Colin
13	PERRUSSEL-MORIN	Alban
14	VOSS	Marlice

Cycle 3.2: NENNIG Joëlle

1	BÜRGER	Mara
2	CORDERO HERNANDEZ	Jason
3	CRISOSTOMO	Lilo
4	CUELENAERE	Eléonore Marie
5	DUCHATEAU	Eva
6	DUPONT	Jeff
7	GOEPPNER	Kylian
8	GOMES AGUIAR	Júlia
9	HILD	Leo
10	HUBERTY	Dana
11	KIRSCH	Sam
12	NILLES	Maxime
13	PATRI	Sélim
14	PESCHÉ	Zoé
15	SADLER	Nick
16	SCHNEIDER	Louis
17	KIRSCH	Ben
18	SIERADZKI	David

Cycle 3.2: SIMON Alphonse

1	ANTOINE-THANNER	Paul
2	BAUSCHLEID	Laura
3	BORS	Elodie
4	CARVALHINHO LOUREIRO	Rüben
5	CLAUDE	Jérôme
6	COELHO-RENARD	Emma
7	CORSI	Kim
8	DAVREUX	Sarah
9	FERREIRA MALHEIRO	Ricardo Filipe
10	GASCHÉ	Philippe
11	GLODT	Jenny
12	HEINISCH	Cyril
13	HILD	Pol
14	MACHADO DOS SANTOS	Lara
15	NOBEN	Vicky
16	PRINZ	Léopold
17	TAVARES LOPES	Youri
18	VAN VEEN	Nicolas
19	VOSS	April



Répartition des classes 2014/2015

Cycle 4.1: BOSSELER André

1	ALLES	Laetitia
2	BEISSAC	Ken
3	BERENS	Sacha
4	BERENS	Saskia
5	CIAVAGLIA TEIXEIRA	Katia
6	CIAVAGLIA TEIXEIRA	Marco
7	FLESCHE	Anouck
8	HEIRENS	Thierry
9	JACQUEMART	Jil
10	JAEGER	Joy
11	LOUIS	Finnegan
12	LOUEIRO CORREIA	Luca
13	MERTENS	Laurence
14	NOBEN	Lara
15	RIBEIRO VEIGA	Tiago
16	TINOCO CARNEIRO	Cristiana
17	WEBER	Jessica

Cycle 4.1: SPODEN Corinne

1	ACKERMANN	Vanessa
2	BOF	Chelsea
3	CETKOVIC	Emilija
4	CORSI	Liz
5	ESPEN	Tim
6	FRIDEL	Emanuel
7	GOTTHARD	Jennifer
8	L'ORTYE	Lisa
9	LE CLERC	Luca Georges Hervé
10	MARQUES FERREIRA	Raul
11	MESQUITA	Rafael
12	PETERS	Sven
13	PINHAL DOS SANTOS	Samuel
14	RODRIGUES SILVA	Mariana
15	SCHMIT	Luc Hyun
16	ZHAN	Lypo

Cycle 4.2: PERRARD Laurent

1	BÜRGER	Lisa
2	DI FEBBO	Jamie
3	FREYMANN	Chris
4	KELMENDI	Rinor
5	LASSINE	Laure
6	LE CLERC	Lena Marie-Josée
7	MAACK	Christophe
8	NEIVA JAQUES	Tomé
9	PETERS	Luc
10	SCHMITZ	Chris
11	THILL	Hanna
12	VANDERVEKEN	Joanne

Cycle 4.2: SCHARTZ Billie

1	DEVILERS	Kevin
2	DUPONT	Joe
3	FERREIRA MALHEIRO	Catarina Sofia
4	FRIES	Jérôme
5	LOPES	Oscar
6	LOUIS	Liz
7	MACHADO DOS SANTOS	Samuel
8	ROBERT	Olivier
9	SCHMIT	Céline
10	THILLMANY	Aron
11	ZIESER	Maira



La Maison Relais

- **Enfants du précoce et préscolaire: Maison Relais à Hobscheid**
(bâtiment école précoce et préscolaire)
- **Enfants du primaire: Maison Relais à Eischen (école centrale)**

SERVICES OFFERTS DANS LA MAISON RELAIS

A. Le service d'accueil pendant les périodes scolaires

Afin notamment d'arranger les parents devant quitter leur domicile tôt le matin pour se rendre sur leur lieu de travail, l'accueil dans la Maison Relais fonctionne le matin à partir de 7.00 heures. Le personnel encadrant prendra en charge les enfants dans les locaux de la Maison Relais à Hobscheid et à Eischen. Les après-midis la Maison Relais fonctionne tous les jours jusqu'à 19.00 heures. Les enfants sont à reprendre au plus tard à 19.00 heures.

Dans le cadre du service accueil, les enfants sont encadrés et accompagnés le cas échéant dans leurs travaux à domicile. Des activités d'animation ou de loisir sont proposées.

Ouverture de la Maison Relais						
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	07.00 - 08.00					
	08.00 - 12.00	/	/	/	/	/
Midi	12.00 - 14.00					
Après-midi	14.00 - 16.00	/	/	/	/	/
	16.00 - 19.00					

B. Le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire fonctionne tous les jours de classe, soit du lundi au vendredi, dans l'enceinte du bâtiment scolaire à Hobscheid, rue Henneschtgaass pour les enfants du précoce et préscolaire, ainsi que dans l'école centrale à Eischen pour les enfants du primaire.

Des repas de qualité sont fournis grâce à une cuisine de production sur place à Hobscheid. Les menus détaillés sont affichés dans chaque bâtiment scolaire et peuvent être consultés sur le site web de la commune (dans la section «Raider Online»).

Après le déjeuner, les enfants peuvent choisir entre plusieurs activités de nature sportive ou récréative (p. ex. dessins, bricolage, jeux de sociétés etc..) ou bien se retirer pour lire ou se détendre. L'encadrement, respectivement la supervision des enfants étant assurés par le personnel de la Maison Relais.

Les enfants sont encadrés et pris en charge jusqu'au commencement des cours.

C. L'accueil pendant les périodes de vacances scolaires

L'accueil fonctionne pendant les vacances (sauf pendant les vacances de Noël).

Durant les vacances d'été, il fonctionne pendant le mois de juillet et d'août. Du 1er septembre jusqu'à la rentrée scolaire, la Maison Relais est fermée.

Pendant les périodes d'ouverture, l'accueil est assuré à partir de 7.00 jusqu'à 19.00 heures.





Photos de différentes activités de la Maison Relais 2013/2014:

- «Kanner in the city 2014» au Knuedler à Luxembourg-ville;
- atelier «Beatbox» dans le cadre de la semaine de musique lors des activités de vacances;
- bricolage de cerfs-volants;
- tournoi de football au Paafendall (1^{ère} place);
- visite d'un potier à Nospelt;

Les personnes de contact:



Anne BANDULET
 Responsable de la Maison
 Relais à Hobscheid
 (Précoce et Préscolaire)
 Tél.: 39 01 33 351
 Fax: 39 01 33 359



Tanja NOURISSIER
 Responsable de la Maison
 Relais à Eischen
 (Primaire)
 Tél.: 39 01 33 301
 Fax: 39 01 33 309



L'INSCRIPTION DANS LA MAISON RELAIS

Les **inscriptions pour le service d'accueil** se font par trimestre entier (en indiquant les jours de semaine pour tout un trimestre) moyennant un formulaire disponible au guichet communal ou téléchargeable du site web de la commune (www.hobscheid.lu).

Le principe d'une inscription préalable permettra de mieux organiser le service et notamment de planifier plus efficacement les besoins en personnel d'encadrement.

Toutefois, à titre d'exception, et en cas de besoin ponctuel, une inscription sporadique restera possible moyennant le formulaire afférent disponible sur le site web de la commune.

L'inscription au restaurant scolaire se fait moyennant un formulaire par trimestre (en indiquant les jours de semaine pour tout un trimestre), ou bien moyennant des tickets (sans valeur!) qui sont à déposer dans une boîte à lettres installée à cet effet dans les différents bâtiments scolaires (avant 9.00 heures de chaque jour). Pour des raisons d'organisation, un repas complet, ainsi que deux heures d'accueil, doivent être facturés pour toute absence non notifiée avant 9.00 heures à la Maison Relais ou à la commune.

Important (délais des inscriptions): L'inscription dans la Maison Relais étant valable pour une année scolaire, vous devez réinscrire votre enfant pour l'année 2014/2015, et ceci pour des raisons d'organisation avant le 14 septembre 2014.

Tous les formulaires, respectivement tickets nécessaires aux inscriptions dans la Maison Relais, sont disponibles au guichet communal, et téléchargeables sur le site Internet de la commune www.hobscheid.lu.

FACTURATION - LE SYSTÈME DU «CHÈQUE SERVICE ACCUEIL»

Depuis l'entrée en service du système de facturation «Chèque Service Accueil» en mars 2009, la facturation est opérée de façon centralisée par le Ministère de la Famille avec un tarification barémique uniforme pour toutes les Maisons Relais du pays (barème consultable sur www.chequeservice.lu).

A noter que les cartes «Chèque Service», disponibles auprès du guichet communal, sont valables pour une année. Pensez d'ores et déjà à passer auprès de l'administration communale pour le renouvellement éventuel.

Ne seront pas facturées les absences dues à une maladie et ce sur présentation d'un certificat médical ainsi que les absences dûment notifiées au responsable de la maison d'accueil.

Les absences non notifiées devront par contre être facturées.

Journées d'ouverture, respectivement de fermeture, spéciales:

La Maison Relais sera **fermée** :

- les vacances de Noël (20 décembre 2014 - 4 janvier 2015), le lundi, 6 avril 2015 (Lundi de Pâques), vendredi, le 1^{er} mai 2015 (fête du travail et jour de pèlerinage), le jeudi, 14 mai 2015 (Ascension), le lundi, 25 mai 2015 (lundi Pentecôte) et les deux dernières semaines des vacances d'été, à savoir du 1^{er} au 14 septembre.

La Maison Relais sera **ouverte** :

- mardi, 26 mai 2015 (mardi Pentecôte).





D'autres activités de la Maison Relais 2013/2014:

- atelier de musique durant les activités de vacances;
- tour en vélo;
- sortie à l'étang à Steinfort;
- «Fête des chevaliers» à Vianden;



Avis de la Police Rentrée scolaire



Comme tous les ans à la mi septembre, des milliers d'élèves reprennent le chemin de l'école. Surtout les petits "nouveaux" méritent une attention toute particulière. Ils ont tout juste atteint l'âge de six ans et ne connaissent pas encore les dangers de la circulation. Pour eux tout est nouveau et fascinant, leur manque d'attention aux dangers de la rue est flagrant.

Une prudence particulière est conseillée aux automobilistes à partir du 15 septembre, grande journée de la rentrée scolaire.

Le rôle des parents

Les parents jouent un rôle primordial. Ils sont considérés comme un modèle à suivre. Il est de leur devoir de sensibiliser les enfants aux dangers de la rue.

Voici quelques tuyaux :

- Commencez le plus tôt possible à habituer votre enfant à la circulation.
- Faites plusieurs fois le chemin de l'école ensemble et expliquez à votre enfant les dangers éventuels.
- Expliquez lui de toujours marcher sur le trottoir (c'est le seul endroit où il se trouve en sécurité).
- Le chemin le plus court n'est pas forcément le chemin le plus sûr : s'il n'y a pas de passage pour piétons, rappelez la règle d'or : s'arrêter au bord de la rue, regarder vers la gauche, vers la droite, jusqu'il n'y ait plus de voitures en vue, puis traverser.
- Rendez votre enfant bien visible! Posez des bandes réfléchissantes sur ses vêtements et sur son cartable afin qu'il soit mieux perçu dans le noir et dans la pénombre.
- Si vous amenez vos enfants à l'école en voiture, respectez les règles du code de la route (ne pas stationner sur les passages pour piétons, sur les trottoirs etc. ...). Faites en sorte que votre enfant descende toujours de la voiture du côté du trottoir.
- N'attendez pas du côté opposé de la rue: dans l'euphorie de vous revoir l'enfant risque de traverser, sans prendre les précautions nécessaires.



Voici les principales règles pour le transport d'enfants en voiture :

- Un enfant de moins de 3 ans doit toujours prendre place dans un siège spécial pour enfant (Attention: un siège où l'enfant est assis dos à la route est interdit si le siège passager avant est équipé d'un airbag et que celui-ci est activé).
- Un enfant âgé entre 3 et 11 ans ne peut prendre place sur le siège passager que s'il utilise un siège qui correspond à sa taille et son poids.
- Les enfants qui mesurent plus de 150 cm n'ont plus besoin de siège spécial mais doivent porter la ceinture de sécurité standard.
- Sur les sièges à l'arrière d'une voiture les enfants doivent également prendre place dans un siège pour enfants. La Sécurité Routière recommande d'utiliser pour chaque trajet le siège pour enfants sur le siège arrière, les ceintures de série sont conçues pour la taille d'un adulte et peuvent - en cas d'accident - causer de graves blessures chez l'enfant.



A l'achat d'un siège pour enfant il faut vérifier :

- Si le siège correspond à l'âge, respectivement au poids de l'enfant.
- Si le siège est homologué et répond à la norme européenne de sécurité ECE R44.
- Si le siège se prête à l'installation dans votre voiture.
- Si le siège peut se fixer à l'aide des ceintures de série.

Mais seul l'achat d'un siège ne contribue pas à la sécurité de votre enfant. Encore faut-il veiller à l'utiliser de façon conséquente - même sur les trajets les plus courts.



Les enfants, nouveaux piétons sans expérience

Une fois dans la rue, il existe des règles à suivre :

- Le trottoir est la seule zone de sécurité où l'enfant peut marcher.
- Toujours marcher sur le trottoir du côté le plus sûr, c'est - à - dire vers les maisons et les jardins.
- S'il n'y a pas de trottoir ni sur le côté gauche ni sur le côté droit, prendre le côté gauche.
- Le plus sûr est de traverser la rue où il y a des feux de signalisation (vert signifie traverser, rouge signifie s'arrêter) et un passage pour piétons protégé.
- Si l'enfant doit traverser dans une zone non protégée il est impératif qu'il adapte un comportement de sécurité adéquat: regarder attentivement à gauche ensuite à droite et ensuite traverser, uniquement s'il n'y a plus de voitures en vue.



La Police est présente

La Police assure la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Ainsi en vue de la rentrée, certains véhicules de patrouille arborent le graphisme « ATTENTION – RENTREE – SCOLAIRE ».

Pour la rentrée, la Police assure la sécurité de vos enfants !

Elle est présente à la fois :

- pour protéger les jeunes sur le chemin de l'école
- pour prendre contact avec les enseignants et les parents

La Police assurera une présence quotidienne auprès des différents établissements scolaires lors des premières semaines de cours. Ces actions seront répétées régulièrement tout au long de l'année scolaire dans le cadre des activités préventives de la police de proximité.

Une attention particulière sera axée sur le stationnement mettant en péril les écoliers et au non respect du port de la ceinture de sécurité.



Des contrôles répressifs fixés pour les premières semaines de la rentrée aux abords des établissements scolaires viseront à priori :

- l'excès de vitesse
- le non port de la ceinture de sécurité
- et l'usage illégal du téléphone portable

Au-delà de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, la Police contrôle subsidiairement le permis de conduire des automobilistes.

... pour que la rentrée se passe en toute sécurité !



L'annuaire scolaire

Les bâtiments scolaires

Complexe Préscolaire et Précoce à Hobscheid Tél. 39 01 33-451 (Précoce)
2B, rue Hënneschtgaass, L-8373 Hobscheid Tél. 39 01 33-450 (Préscolaire)

École Primaire « Vir Wëller » à Eischen Tél: 39 01 33-400 Fax: -309
19, rue de Hobscheid, L-8473 Eischen

Maison Relais

à **Eischen**: Mme Tanja NOURISSIER, chargée de direction Tél: 39 01 33-301 Fax: -309
à **Hobscheid**: Mme Anne BANDULET, chargée de direction adjointe Tél: 39 01 33-351 Fax: -359

Administration communale

Personnes de contact :

M REISER Paul, secrétaire communal Tel : 39 01 33-220 Fax: -209
M JOST Daniel, rédacteur communal email: commune@hobscheid.lu

La commission scolaire

Tel : 39 01 33-1

M. Serge HOFFMANN (Président), M. Paul REISER (Secrétaire)
Mme Nelly BAILLET-WEILER, M. Fernand BOHLER, M. Daniel FREYMANN (Membres)
Membres représentants des parents: Mme Tanja NICOLAY, M. Patrick MICHAELY
Membres représentants des enseignants: Mme Nadine GUIRSCH-ROEDER, M. Laurent THEIS

Le comité d'école (organisation de l'école fondamentale)

Monsieur Laurent THEIS (Président) Tél: 39 01 33-422 (entre 8h00 et 9h00)
Madame Nadine GUIRSCH-ROEDER email: theis.laurent@education.lu
Madame Corinne SPODEN
Madame Nadine STRASSER

Coordinateurs de cycles

Madame Béatrice MULLER (cycle 1) Tél. 39 01 33-450
Madame Manon WEIS (cycle 2) Tél: 39 01 33-400
Madame Marie-Anne ENSCH (cycle 3) Tél: 39 01 33-400
Monsieur André BOSSELER (cycle 4) Tél: 39 01 33-400

Bus Scolaire (Accompagnateurs)

Madame Jacqueline MERTENS, Bus Micky Maus Tél: 39 01 33-481
Madame Denise GENGLER, Bus Donald Tél: 39 01 33-482
Madame Cynthia KRUMMES, Bus Goofy Tél.: 39 01 33-483

Bureau régional de l'inspection scolaire

Secrétariat de l'inspection scolaire à Mersch Tél : 26 32 47-1 Fax: 26 32 47-66
Inspecteur: Madame Joëlle Seyler

Piscine de Steinfort

Tél: 39 93 13-400



Ligne "Micky Maus"		Horaires	Enfants
		08:00	
Hobscheid, Viirstaad		07:40	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl		07:41	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire		07:44	(Primaire)
Eischen, Ecole		07:47	(Primaire)
Eischen, Place Denn (C. Cult.)		07:51	(Préscolaire)
Hobscheid, Préscolaire		07:59	(Préscolaire)
		12:00	
Hobscheid, Préscolaire		11:53	(Préscolaire)
Eischen, Place Denn (C. Cult.)		12:00	(Préscolaire)
Eischen, Ecole		12:03	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie		12:07	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire		12:10	(Primaire)
<i>que lundis, merc. et vend.:</i>			
Hobscheid, Steekaul		12:13	(Primaire)
Hobscheid, Ehnerpad		12:14	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch		12:15	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl		12:21	(Primaire)
Hobscheid, Viirstaad		12:23	(Primaire)
		14:00	
Hobscheid, Viirstaad		13:29	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl		13:30	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch		13:36	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul		13:37	(Primaire)
Hobscheid, Ehnerpad		13:38	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire		13:41	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie		13:44	(Primaire)
Eischen, Ecole		13:47	(Primaire)
Eischen, Place Denn (C. Cult.)		13:50	(Préscolaire)
Hobscheid, Préscolaire		13:58	(Préscolaire)
		16:00	
Eischen, Ecole		15:51	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie		15:53	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire		15:56	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl		16:00	(Prim + Préscol)
Hobscheid, Viirstaad		16:02	(Prim + Préscol)
Eischen, Cité Aischdall		16:07	(Préscolaire)
Eischen, Place Denn (C. Cult.)		16:11	(Préscolaire)

Ligne "Goofy"		Horaires	Enfants
		08:00	
Hobscheid, Kreuzerbuch		07:40	(Primaire)
Hobscheid, Ehnerpad		07:41	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul		07:43	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie		07:46	(Primaire)
Eischen, Ecole		07:49	(Primaire)
		12:00 (que mardi et jeudi)	
Eischen, Ecole		12:05	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul		12:09	(Primaire)
Hobscheid, Ehnerpad		12:10	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch		12:13	(Primaire)
		16:00	
Eischen, Ecole		15:51	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire		15:54	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul		15:58	(Prim + Préscol)
Hobscheid, Ehnerpad		16:00	(Prim + Préscol)
Hobscheid, Kreuzerbuch		16:02	(Prim + Préscol)

Ligne "Donald"		Horaires	Enfants
		08:00	
Eischen, Place Denn (C. Cult.)		07:42	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall		07:46	(Primaire)
Eischen, Ecole		07:50	(Primaire)
		12:00	
Eischen, Ecole		12:06	(Primaire)
Eischen, Place Denn (Pont)		12:09	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall		12:12	(Primaire)
		14:00	
Eischen, Place Denn (C. Cult.)		13:42	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall		13:45	(Primaire)
Eischen, Ecole		13:48	(Primaire)
		16:00	
Eischen, Ecole		15:52	(Primaire)
Eischen, Place Denn (Pont)		15:55	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall		15:58	(Primaire)

Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les petits enfants, le titulaire vous prie de bien vouloir lui indiquer dès la rentrée par quel moyen se fait le retour à domicile de votre enfant (trajet bus, voiture privée, à pied ?).

Chaque changement est à communiquer à l'enseignant au préalable.

Heures de classe:

Hobscheid, Cycle 1: 08.00-11.45 et 14.00-15.55

Eischen, Cycles 2-4: 07.55-12.00 et 13.55-15.45

